

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 16 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert NEBON Président.

Etaient présents : Claude NEBON, Rémi QUEYREL, René EYMERY, Jean Pierre MARTIN, Nathalie BAILLE, Jérôme AMOURIQ, Christel GAGLIARDO, Gaël PASCAL, Jean François TOURRES, Jérôme VALLANTIN (Suppléant),

Etaient absents et excusés : Joël REYNIER (suppléant), Robert BONNENFANT (Suppléant),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Jean François TOURRES,

Objet : Choix du mode de consultation pour l'achat de canalisations en acier DN 500 pour un linéaire d'environ 400 mètres pour remplacement en aval du lac de Pelleautier.

Monsieur le Président fait part au syndicat que la canalisation sur ce secteur est très ancienne et très dégradée qui fait l'objet chaque année, de nombreuses fuites pouvant occasionner des coupures d'eau à répétition mais aussi des pertes de récoltes. Le Président précise que ce type de diamètre n'est pas disponible et que parfois la livraison peut prendre plusieurs mois.

Aussi, le Président propose de lancer une consultation pour achat de 400 ml de canalisations en acier DN 500 avec une tranche optionnelle de 200 ml supplémentaires.

La consultation sera lancée sur le site des marchés publics via TPBM pour un MAPA > 90 000 € avec une publicité sur minimum 35 jours, un rapport d'analyse des offres sera rédigé à l'issue puis présenté en commission des travaux et délibéré en conseil syndical.

Il est estimé le montant prévisible des dépenses à environ 120 000 € pour la tranche ferme et 60 000 € pour la tranche optionnelle.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour ce type de travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte à la majorité des membres présents :

- De lancer une consultation pour l'achat de canalisations en acier d'un diamètre 500 sur un linéaire de 400 mètres pour la tranche ferme et d'inscrire une tranche optionnelle de 200 mètres supplémentaires,
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Jean François TOURRES



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président

Robert NEBON

